

Négociation annuelle 2014 : Augmentation Générale des salaires !

10 février 2014

Lors de la seconde réunion de négociation sur les salaires 2014, La CFE-CGC Métiers de l'Emploi a obtenu :

- une **augmentation de la part fixe qui passe à 300 euros**
- une **augmentation de la valeur du point qui passe à 7,7612 euros**

Ces mesures sont **rétroactives avec effet au 1^{er} janvier 2014 et versées sur le salaire de mars 2014.**

Une **augmentation du montant du chèque restaurant pour le maintenir au butoir fiscal, soit une valeur de : 8,88 euros dès la commande du mois de mars.**

Enfin nous avons obtenu une **clause de revoyure dès la rentrée, au mois de septembre 2014.**

Un accord vient d'être ouvert à signature.

**La CFE-CGC Métiers de l'Emploi
a pris ses responsabilités
en signant cet accord.**

